



Contrat conducteur période scolaire temps partiel

Par **Loyez Laurence**, le **24/09/2016** à **15:39**

Bonjour,

J'ai un cdi Conducteur Période Scolaire avec une durée annuelle de travail programmée à 900 heures.

J'effectue chaque mois un nombre d'heure effectif qui est déduit de mon temps dû mensuellement. Le solde de cette différence est reporté sur un compte modulation. Ce sont des heures complémentaires que mon employeur me paye en une seule fois en fin d'année scolaire avec une majoration de 10%.

Mais lorsqu'il s'agit d'un mois comprenant des congés scolaires la différence entre le travail effectif et le temps dû est parfois négative.

A ce moment là, mon employeur vient "piocher" ce manque d'heure mensuelle dans mon solde modulation.

Est ce normal ?

Merci.

Par **P.M.**, le **24/09/2016** à **16:49**

Bonjour,

Il devrait s'agir donc d'un [contrat de travail intermittent](#) et les heures complémentaires devraient être calculées à la semaine pendant les périodes travaillées sans que les périodes de vacances scolaires puissent intervenir puisque pendant celles-ci le contrat de travail est suspendu...